

DEC220711DR14

**Décision portant délégation de signature à M. Pierre BRANCHER, à M. Denis BOURREL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5502, intitulée Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse (IMFT) et à Mme Catherine COLIN, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du groupement de recherche GDR2799 – MFA**

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5502, intitulée Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse (IMFT), dont le directeur est M. Eric CLIMENT ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Pierre BRANCHER, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BRANCHER, délégation est donnée à M. Denis BOURREL secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 3

Pour les actes relevant du groupement de recherche Micropesanteur Fondamentale et Appliquée (MFA), délégation est donnée à Mme Catherine COLIN responsable du groupement de recherche GDR2799 – MFA [RT-GDR2022], aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 3 février 2022

Le directeur d'unité  
Eric CLIMENT

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.